



LA  
RÉGION  
PEUT VOUS  
AIDER !

# Guide des aides directes aux agriculteurs des Hauts-de-France

OCTOBRE 2019



Région  
Hauts-de-France

# SOMMAIRE

Olivier Delzoide,  
éleveur de volailles  
de Licques



**LA VIANDE**  
**DES HAUTS-DE-FRANCE,**  
on a tous une bonne  
raison de l'**aimer**

Retrouvons-nous sur



[www.hautsdefrance.fr](http://www.hautsdefrance.fr)



1 - UNE INSTALLATION SEREINE.....	p 4
2 - MODERNISEZ VOTRE EXPLOITATION.....	p 5
3 - DIVERSIFIEZ VOTRE ACTIVITÉ.....	p 6
4 - L'AGROÉCOLOGIE, POUR UNE AGRICULTURE PLUS VERTUEUSE.....	p 6
5 - PRODUIRE EN HAUTS-DE-FRANCE, UN GAGE DE QUALITÉ.....	p 8
6 - FORÊT-BOIS, UNE FILIÈRE EN DÉVELOPPEMENT.....	p 9
7 - VOS COMPÉTENCES AU SERVICE D'UNE AGRICULTURE COMPÉTITIVE.....	p 10
8 - VOUS AVEZ BESOIN DE PRENDRE DU RECUL OU DE FAIRE FACE À DES DIFFICULTÉS.....	p 11



La Région Hauts-de-France se mobilise sur le long terme, avec et pour les agriculteurs. Elle les soutient tout au long de leur parcours, de la vie de l'exploitation, de l'installation à la transmission et dans le développement de leurs compétences. Elle les accompagne dans la gestion de leur entreprise, dans la modernisation ou la diversification de leur activité, pour répondre aux enjeux de compétitivité, de performance économique et environnementale qui sont les leurs.

La Région Hauts-de-France, dans le cadre de ses domaines de compétence et de ses règlements d'intervention, propose des accompagnements et des soutiens que vous pouvez découvrir dans la présentation exhaustive des différents dispositifs régionaux ci-après présentés : subventions et soutiens financiers, appels à projets...

**Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts-de-France**

**Marie-Sophie Lesne, Vice-présidente de la Région Hauts-de-France en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la bio-économie**

## 1. Une installation sereine

**Vous souhaitez installer votre exploitation agricole en Hauts-de-France, la Région finance un point d'accueil unique (le Point Accueil Installation Transmission - PAIT) afin de vous accompagner dans votre parcours et vous faciliter l'accès aux aides dont vous pouvez bénéficier.**

### • Accompagnement à l'installation et à la transmission

Accueil (PAIT) et accompagnement des cédants de plus de 52 ans et des porteurs de projets à l'installation non éligibles à la DJA ou créant une activité à haute valeur ajoutée\*.

Contactez le PAIT de votre département : <http://hautsdefrance-pait.fr>

\*sous réserve du respect des conditions d'éligibilité

### • Aide régionale spécifique installation : ARSI **Nouveau !**

Dotations régionales à l'installation pouvant atteindre 12 000 €. Elle est accessible à un public de moins de 50 ans et non éligible à la DJA\*.

Contactez le PAIT de votre département : <http://hautsdefrance-pait.fr>

\*aide soumise au respect des conditions d'éligibilité

### • Prêt d'honneur à 0 %

Géré par Initiative Hauts-de-France, prêt à l'installation à taux 0 % d'un montant de 4 000 € à 50 000 € accessible à un public de moins de 50 ans et non éligible à la DJA\*.

Contactez le PAIT de votre département : <http://hautsdefrance-pait.fr>

\*aide soumise au respect des conditions d'éligibilité

### • Dotation jeunes agriculteurs - DJA

Dispositif co-financé par l'État et le FEADER établi à travers un cadre national décliné régionalement. La DJA peut atteindre un plafond de 30 000 €. Elle est composée d'un montant de base porté à 10 000 € auquel peuvent s'ajouter des modulations fonction des caractéristiques du projet d'installation.

## 2. Modernisez votre exploitation

**Pour le consommateur, la qualité des produits et des modes de production (traçabilité, bien-être animal) est une donnée essentielle. Pour notre agriculture et votre exploitation, "viser la qualité" offre de nouvelles perspectives.**

**Afin de vous permettre de valoriser votre production et de maîtriser la transformation de vos produits, la Région soutient le développement de filières en émergence.**



### • Pass'Agri filières en Hauts-de-France **Nouveau !**

Ce dispositif vise à soutenir les investissements spécifiques liés à la diversification et à l'investissement productif dans les filières de (par exemple apiculture, cuniculture, arboriculture). Les projets éligibles seront financés à des taux de 30 % à 40 % pour des investissements éligibles compris entre 4 000 € et 30 000 €. Demande sur le site <https://aidesenligne.hautsdefrance.fr>



### • Soutien aux projets de développement agricoles / avance remboursable **Nouveau !**

Soutien sous forme d'avance remboursable aux projets de transformation et/ou de commercialisation, et aux projets de développement (productions diverses).

Le taux de l'avance remboursable est de 0 % avec un remboursement sur 8 ans, dont trois années de différé, pour des montants d'aide entre 16 000 € à 500 000 €.

Cette avance pourra couvrir entre 20 % et 30 % d'un investissement de plus de 80 000 €, avec une bonification de 10 % dès lors qu'il s'agit d'élevage.



### • Soutien aux projets de développement agricoles / fonds régional de garantie (FRG) **Nouveau !**

Le FRG intervient dans le financement des entreprises, au travers de garanties émises au profit des banques. L'intervention pourra se faire quel que soit le stade de vie : Création, Reprise - Transmission, Développement, Consolidation.

La garantie couvre des prêts bancaires à moyen et long terme, crédit-bail, cautions bancaires (export, restitution d'acompte), financement du cycle d'exploitation.

Le taux de couverture est de 50 % maximum pour un financement à garantir au minimum de 100 000 €, et le plafond à 1 000 000 €.

La durée de la garantie est limitée à 7 ans.

Le Fonds création (partenariat France Active Garantie - FRG) pourra également être mobilisé sur les financements inférieurs à 100 000 €.



### • Aide aux investissements productifs agricoles

Soutien aux investissements productifs supérieurs à 4 000 € permettant d'améliorer durablement la situation économique, environnementale, sanitaire et sociale des exploitations et des entreprises agricoles et, plus globalement, leur performance. Taux d'aide : 40 à 80 % de l'investissement éligible



### 3. Diversifiez votre activité

*Développer les valeurs ajoutées de votre exploitation, ne plus baser votre revenu sur un seul type d'activité, analyser les forces et les faiblesses de votre entreprise, saisir les opportunités et cibler les marchés porteurs, c'est en cela que la diversification peut être une solution.*

*Avec le Plan Activ'Ta Diversification et grâce au Point Info Div (PID) régional, votre interlocuteur unique, la Région encourage les exploitants à s'ouvrir à de nouveaux débouchés, afin de leur assurer de meilleurs revenus.*

#### • Pass'Agri filières en Hauts-de-France **Nouveau !**

Ce dispositif vise à soutenir les investissements spécifiques liés à la diversification et à l'investissement productif dans les filières de (par exemple apiculture, cuniculture, arboriculture). Les projets éligibles seront financés à des taux de 30 % à 40 % pour des investissements éligibles compris entre 4 000 € et 30 000 €. Demande sur le site <https://aidesenligne.hautsdefrance.fr>

#### • Développement de la multifonctionnalité des exploitations agricoles

Soutien à la création et/ou au développement de 2 types de projets :

**Ateliers de transformation ou projets de commercialisation** des produits de la ferme, en contribuant en particulier à une logique de circuits de proximité.

**Activités innovantes d'accueil** (notamment pédagogique, de loisir, social) **et de services** (aux entreprises, aux collectivités, aux associations, aux particuliers...).

Aide de 40 % pour une dépense subventionnable de 30 000 à 200 000 €.



### 4. L'agroécologie, pour une agriculture plus vertueuse

*Face aux nouveaux enjeux et attentes sociétales, l'agroécologie offre une approche durable et vertueuse de votre exploitation. La Région Hauts-de-France fait de l'agroécologie un enjeu majeur de sa politique agricole en vous accompagnant dans votre projet de transition écologique.*

#### • Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les MAEC sont des contrats de 5 ans qui indemnisent les agriculteurs pour leurs bonnes pratiques environnementales : réduction d'usage de produits phytosanitaires, gestion extensive des prairies, semis direct sous couvert, entretiens de haies, arbres, mares, etc.

Les MAEC sont éligibles dans les territoires aux enjeux environnementaux prioritaires. Testez votre éligibilité sur notre portail cartographique : [www.europe-en-hautsdefrance.eu/maec](http://www.europe-en-hautsdefrance.eu/maec)

#### • Agroforesterie

Aide à la mise en place de systèmes agroforestiers sur une parcelle en vue de renforcer la performance économique et environnementale de la production. Ces systèmes permettent d'associer sur une même parcelle des cultures agricoles et des arbres conduits pour la production de bois ou pour la production conjointe de fruits et de bois. Aide à hauteur de 80 % des coûts d'installation. Détails sur le site [europe-en-hautsdefrance.eu/appels-a-projets](http://europe-en-hautsdefrance.eu/appels-a-projets)





## 5. Produire en Hauts-de-France, un gage de qualité

**En soutenant le développement des filières de qualité au travers notamment du plan bio 2017-2021 et du plan d'actions pour le développement des filières sous systèmes de qualité, la Région souhaite accroître le nombre d'exploitations engagées sur les marchés de proximité, massifier les volumes commercialisés et améliorer l'équité de la répartition de la valeur ajoutée dans la filière.**

### • Dispositif approvisionnement local **Nouveau !**

Améliorer les conditions de rencontre entre l'offre et la demande : les projets doivent concourir à développer l'approvisionnement auprès des agriculteurs de la région. Soutien immatériel pour massifier efficacement la demande en produits locaux, en s'appuyant sur des marchés potentiels à effet de levier comme la restauration collective et pour accompagner la structuration de l'offre. Aide de 10 à 40 % de dépenses subventionnables plafonnées à 50 000 € sur 2 années glissantes.

### • Plan Booster Export

Que vous soyez primo-exportateur, rompu à l'international ou que vous cherchiez à accéder à un nouveau marché, la Région Hauts-de-France et ses partenaires de l'international, vous proposent un accompagnement complet et personnalisé avec, par exemple :

- La prise en charge de 50 % du montant hors taxe des frais de participation à des salons à l'étranger.
  - Une subvention comprise entre 6 000 à 9 000 € pour l'embauche d'un VIE (Volontaire International en Entreprise), chargé de développer des marchés à l'étranger pour l'entreprise.
- Pour tout renseignement : **03 74 27 00 26** ou **team-export@hautsdefrance.fr**

### • Sauvegarde des chevaux de trait du Nord et du Boulonnais **Nouveau !**

La Région a mis en place un dispositif régional d'encouragement à la naissance et à l'élevage de poulains Boulonnais et Trait du Nord qui prend la forme d'un contrat d'élevage "Maintien de la biodiversité" ouvert à tout naisseur ou éleveur. Prime de 200 € à 500 € par cheval.

### • Aide Régionale spécifique à la filière ovine

Afin d'améliorer les performances des ateliers ovins (productivité et qualité bouchère), la Région soutient l'achat de reproducteurs génétiquement performants et l'utilisation d'inséminations artificielles de qualité. Aide forfaitaire de 30 à 90 € en fonction de l'animal.

### • Soutien aux nouvelles participations à des régimes de qualité

Aide permettant de prendre en charge une partie des dépenses liées à l'entrée dans un signe officiel de Qualité et d'Origine (Agriculture Biologique, AOP, IGP, STG ou Label Rouge) ou en Certification de Conformité Produit (CCP) pendant les 5 premières années à partir de la date d'entrée dans la démarche qualité. Prise en charge de 80 % des coûts d'entrée dans le système de qualité plafonnée à 3 000 € par an et par exploitation.



### • Information et promotion des systèmes de qualité

Cette opération vise à soutenir les groupements de producteurs dans leurs activités d'information et de promotion sur les produits agricoles et denrées alimentaires régionales bénéficiant d'un signe officiel de Qualité et d'Origine (Agriculture Biologique, AOP, IGP, STG ou Label Rouge) ou en Certification de Conformité Produit (CCP) : participation à des salons, publicité via les divers canaux de communication, animation sur les points de vente, communication à destination du grand public. Aide de 70 % du montant HT des dépenses éligibles comprises entre 5 000 et 70 000 €.

### • Aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique - CAB et MAB

Accompagnement des agriculteurs engagés en agriculture biologique, en compensant tout ou partie des surcoûts liés à l'adoption ou au maintien des pratiques et des méthodes de production.

## 6. Forêt-bois, une filière en développement

**Avec 8 800 entreprises, 42 000 emplois, 428 000 ha de forêts, 4 millions de m<sup>3</sup> de bois produits par an, la filière bois-forêt des Hauts-de-France représente un réel enjeu économique, un régulateur des effets du changement climatique, et contribue à offrir à la population, un cadre de vie harmonieux.**

### • Aide aux propriétaires forestiers à la réalisation de documents de gestion durable

Aide de :

- 50 % pour un plafond de subvention de 800 € TTC dans le cas d'un plan simple de gestion volontaire.
- 70 % pour un plafond de subvention de 2 000 € TTC dans le cas d'un plan simple de gestion concerté entre plusieurs propriétaires.
- 80 % du coût de la cartographie des stations forestières pour des plafonds de subventions éligibles de 400 € TTC en-dessous de 25 ha, de 800 € TTC de 25 à 50 ha, de 1 000 € TTC de 50 ha à 150 ha et de 1 500 € TTC pour plus de 150 ha.
- 70 % du coût du renouvellement d'un plan simple de gestion impacté par la chalarose du frêne pour des plafonds de subventions éligibles de 800 € TTC en-dessous de 25 ha, de 1 000 € TTC de 25 à 100 ha, 1 500 € TTC pour plus de 100 ha.
- Pour la réalisation d'un RTG et CBPS, l'aide est forfaitaire, d'un montant de 300 € TTC.

### • Boisement

Soutien aux investissements matériels et/ou immatériels pour la réalisation de boisements avec des essences indigènes diversifiées sur des terres non boisées agricoles ou non agricoles.

Aide de 70 % des dépenses éligibles.

Détails sur le site [europe-en-hautsdefrance.eu/appels-a-projets](http://europe-en-hautsdefrance.eu/appels-a-projets)

### • Soutien aux équipements d'exploitations forestières

Aide aux investissements des entreprises et acteurs de l'exploitation forestière, contribuant à améliorer le niveau d'équipement des opérateurs (par la performance technique et environnementale des outils) et à augmenter les capacités de mobilisation de la ressource forestière.

Aide de 40 % pour des dépenses comprises entre 4 000 € et 250 000 € par bénéficiaire.

Détails sur le site [europe-en-hautsdefrance.eu/appels-a-projets](http://europe-en-hautsdefrance.eu/appels-a-projets)



### • Aide à la desserte forestière

Aide aux investissements matériels et immatériels d'infrastructures liés à la mobilisation du bois (routes et pistes forestières, places de dépôt et de retournement, intégration environnementale...) répondant à une double préoccupation économique et environnementale.

Aide de 40 % majorée de 20 % lorsque les coûts induits par la préservation de l'environnement atteignent au moins 15 % du montant des travaux (passages à faune, actions volontaires de protection d'espèces, reconstitution de lisières...) ou de 20 % pour un projet collectif. Détails sur le site [europe-en-hautsdefrance.eu/appels-a-projets](http://europe-en-hautsdefrance.eu/appels-a-projets)

## 7. Vos compétences au service d'une agriculture compétitive

*Le développement de vos compétences et connaissances est une priorité de la Région Hauts-de-France. C'est pourquoi elle vous accompagne dans le maintien et le développement d'une agriculture compétitive, et respectueuse de l'environnement.*



### • Coopération - Aide à l'émergence et au fonctionnement de groupes opérationnels du PEI-AGRI

Soutien aux projets de coopérations entre les acteurs du secteur agricole, forestier et alimentaire avec les acteurs de la recherche, de l'enseignement, ou du développement rural en vue de développer des initiatives innovantes dans l'Oise, l'Aisne et la Somme. Le taux d'aide publique de base est de 80 % des dépenses éligibles, avec un montant d'aide publique :

- 50 000 € par projet, par année, pour un groupe en phase de fonctionnement (durée maximale du projet : 3 ans) ;
- 20 000 € par projet, pour une année pour un groupe en phase d'émergence.



### • Coopération - Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies

Soutien aux logiques de coopérations entre les acteurs du secteur agricole, forestier et alimentaire avec les acteurs de la recherche, de l'enseignement, ou du développement rural pour développer des initiatives innovantes au bénéfice des territoires du Nord et du Pas-de-Calais.

Le taux d'aide publique de base est de 80 % des dépenses éligibles, avec un montant d'aide publique plafonné à 50 000 € par projet, par année (durée maximale du projet : 3 ans).



### • Aide aux activités de démonstration et aux actions d'information

Soutien aux actions de :

- diffusion de connaissances techniques et/ou pratiques novatrices, sous forme écrite ou orale, par l'intermédiaire de réunions, présentations, expositions, plaquettes, etc. ;
- démonstration pour sensibiliser à des techniques et/ou méthodes, réalisées sur le terrain sous forme de travaux pratiques. Les bénéficiaires sont les prestataires, publics ou privés, d'actions d'information et de démonstration. Les publics cibles de ces actions sont les actifs des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier. Le taux d'aide publique est de 80 % des dépenses éligibles retenues, avec un plancher de dépenses fixé à 8 000 €.

## 8. Vous avez besoin de prendre du recul ou de faire face à des difficultés

*Parce que le métier d'agriculteur est l'un des plus beaux mais aussi des plus exigeants qui soit, la Région Hauts-de-France a décidé de mettre en place deux aides exclusives pour répondre à vos besoins.*



### • Chéquier premier remplacement **Nouveau !**

Un "Chéquier premier remplacement Innovation et Valeur ajoutée" permet aux éleveurs des Hauts-de-France primo-bénéficiaires du Service de Remplacement de bénéficier de la prise en charge totale de la première année d'adhésion et de la première journée de remplacement.

Aide de :

- 100 % du coût des deux premières journées de remplacement (dans la limite de 150 €) pour les primo adhérents ;
- 50 % du coût des deux premières journées de remplacement pour les agriculteurs déjà adhérents.



### • Aide à la restructuration bancaire

Ce dispositif de prise en charge partielle des frais de restructurations bancaires est mis en place pour répondre à des situations difficiles suite à divers événements (conjonctures, climatiques...) pour les éleveurs, les arboriculteurs et les apiculteurs.

Aide de 50 % des frais de la restructuration plafonnée à 5 000 € / 7 000 € pour un jeune installé / 10 000 € pour un GAEC.

## RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES AIDES :



Région Hauts-de-France

[www.guide-aides.hautsdefrance.fr](http://www.guide-aides.hautsdefrance.fr)



l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FEADER

[www.europe-en-hautsdefrance.eu/appels-a-projets](http://www.europe-en-hautsdefrance.eu/appels-a-projets)

0 800 026 080

Service & appel gratuits

POUR MOINS POLLUER  
ET FAIRE DES ÉCONOMIES,  
ROULEZ AU BIOÉTHANOL E85,

**LA RÉGION VOUS AIDE !**

**DIDIER  
PERDRIEU**  
*Retraité  
à Grande-Synthe*

**POURQUOI  
PAS VOUS ?**

**0 800 026 080**

Service & appel  
gratuits

[www.hautsdefrance.fr](http://www.hautsdefrance.fr)



RENDEZ-VOUS DANS L'ANTENNE DE  
LA RÉGION PRES DE CHEZ VOUS

“

AVEC L'AIDE À LA CONVERSION AU  
BIOÉTHANOL, JE RÉALISE DE VRAIES  
ÉCONOMIES, ÇA SE VOIT À LA POMPE...  
ET EN PLUS JE CONTRIBUE À PROTÉGER  
L'ENVIRONNEMENT. J'AI VRAIMENT  
BIEN FAIT D'ÉQUIPER MA VOITURE ! ”



Région  
Hauts-de-France

Plus de renseignement sur les aides agricoles :

### Chambre d'agriculture de l'Oise

Rue Frère Gagne - BP 40463  
60021 Beauvais cedex  
Tél. : 03 44 11 44 11

### Chambre d'agriculture de la Somme

19 bis, rue Alexandre Dumas  
80096 Amiens cedex 3  
Tél. : 03 22 33 69 00

### Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

56, avenue Roger Salengro - BP80039  
62051 Saint-Laurent cedex  
Tél. : 03 21 60 57 57

### Chambre d'agriculture de l'Aisne

1, rue René Blondelle  
02000 Laon  
Tél. : 03 23 22 50 50

### Région Hauts-de-France

151, avenue du Président Hoover  
59555 Lille cedex  
Accès métro / Lille Grand Palais  
Tél. : +33 (0) 3 74 27 00 00 - Fax : +33 (0) 3 74 27 00 05

Retrouvons-nous sur



[www.hautsdefrance.fr](http://www.hautsdefrance.fr)



Région  
Hauts-de-France